

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 12 Avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présent(e)s : Mmes CAYROL Laure - CAYROL Maëlys –DARDENNES Agnès - THAMIE Sylvie – DOUMENC Sophie- Martine MERCIER et MM. Alexandre DELFAUD- Florent CARAYOL - GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy- NEVEUX Jean-Michel – NAJM Ghassan

Absent(e)s : Néant

M. Jérémy LATAPIE a été élu secrétaire de séance

Compte de gestions, compte administratif et affectation de résultats

Le Conseil Municipal procède au vote des comptes de gestions, des comptes administratifs et des affectations de résultats des différents budgets. Aucune observation, le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote des taxes communales

Suite à la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2022 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taux de référence pour l'année 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 43.22%
- Taxe foncière (non Bâti) : 155.77%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'appliquer une augmentation de 1% sur les taux de référence 2022 comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) : 43.65%
 - Taxe foncière (non Bâti) : 157.32%

Vote des différents budgets

Monsieur le Maire présente les budgets 2022 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Budget COMMUNE

Section de fonctionnement : 726 848.20€

Section d'investissement : 1 515 944.52€

Le conseil municipal approuve le budget COMMUNE et autorise Monsieur le Maire à signer

toutes pièces à intervenir.

Budget ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : 288 810.15€

Section d'investissement : 92 985.00€

Le conseil municipal approuve le budget ASSAINISSEMENT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Budget BOULANGERIE

Section de fonctionnement : 32 400.00€

Section d'investissement : 529 200.00€

Le conseil municipal approuve le budget BOULANGERIE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Budget PHOTOVOLTAÏQUE

Section de fonctionnement : 11 772.00€

Section d'investissement : 188 000.06€

Le conseil municipal approuve le budget PHOTOVOLTAÏQUE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Budget HAMEAU DE LAVALADE

Section de fonctionnement : 77 971.51€

Section d'investissement : 86 021.51€

Le conseil municipal approuve le budget HAMEAU DE LAVALADE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Choix de l'organisme bancaire pour le financement de 160000 € - Projet photovoltaïque – espace nouvel

Afin d'assurer le financement du projet Photovoltaïque – Espace Nouvel, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 160 000 €.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition suivante :

Organisme bancaire : CRÉDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

Objet : Photovoltaïque – Espace Nouvel

Montant : 160 000 €

Durée de l'emprunt : 20 ans

Taux fixe : 1.71%

Périodicité : Mensuelle

Annuité : 9 522.67€

Echéances constantes

Frais de dossier : 320 €

- S'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Questions diverses

Rencontre avec le CAUE concernant les projets Martigoutte, achat EPHAD, traversée d'Assier et achat terrain à côté de la maison de santé.

Concernant l'achat de terrain MARREC, il serait divisé afin d'y construire 3 ou 4 logements et l'ordre partie pour le CCAS.

M. le Maire informe d'un projet de brasserie sous la future boulangerie, location du local pour fabrication et vente de bière.

M. le Maire et Mme DOUMENC ont rencontré le grand-Figeac concernant la réfection des routes de Besquejouis et Lavalade.

Une réunion se tiendra le 26 avril 2022 pour le PLUi et le PLH

Avec l'association REISSA, étude sur le projet d'un accueil ados dans le logement de l'école.